



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03844

Numéro SIREN : 517 984 043

Nom ou dénomination : A D B

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2017 sous le numéro de dépôt 9404

n° de
dépôt

3404



n° de
gestion

15 JUIN 2017

A D B

**Société par Actions Simplifiées
au capital de 20.000,00 euros
Siège social : 24, rue de la fontaine
78730 - ST ARNOULT EN YVELINES
VERSAILLES B 517 984 043**

n° de
facture

Quint.

n° de
chrono

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le 28 mars,

A 17 heures,

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard LEAUTEY, en sa qualité de Président.

Monsieur Patrice WOZNIAK est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce, établis par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	43 311.67 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	127 335.20 €
Le solde	170 646.87 €

En totalité au compte de report à nouveau qui présente ainsi un solde de 170 646.87 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et statuant sur ce rapport, constate que les conventions spéciales préalablement approuvées se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

A D B

**Société par Actions Simplifiées
au capital de 20.000,00 euros
Siège social : 24, rue de la fontaine
78730 - ST ARNOULT EN YVELINES
VERSAILLES B 517 984 043**

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MARS 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	43 311.67 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	127 335.20 €
Le solde	170 646.87 €

En totalité au compte de report à nouveau qui présente ainsi un solde de 170 646.87 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et statuant sur ce rapport, constate que les conventions spéciales préalablement approuvées se sont poursuivies au cours de l'exercice.

A D B

**Société par Actions Simplifiées
au capital de 20.000,00 euros
Siège social : 24, rue de la fontaine
78730 - ST ARNOULT EN YVELINES
VERSAILLES B 517 984 043**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MARS 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	43 311.67 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	127 335.20 €
Le solde	170 646.87 €

En totalité au compte de report à nouveau qui présente ainsi un solde de 170 646.87 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 MARS 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102015	et clos le	30092016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ADB	24 rue de la Fontaine 78730 ST ARNOULT EN YVELINES
SIRET	5 1 7 9 8 4 0 4 3 0 0 0 1 1
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Bâtiment	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	14 527	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ACEVEX 63 rue Charles de Gaulle 78730 ST ARNOULT EN YVELINES Tél: 0130412845	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 11/01/2017 Lieu ST ARNOULT EN YVELINES
	Qualité et nom du signataire: Président
Tél:	Signature LEAUTEY Gérard

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2016			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065									
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.	
M LEAUTEY Gérard 26 rue de La Fontaine 78730 ST ARNOULT EN YVELINES		1 001	2015	13 262		4 808			
M LEAUTEY Gérard 26 rue de La Fontaine 78730 ST ARNOULT EN YVELINES		1 001	2016	28 899		3 180			
M WOZNIAK Patrice 5 rue du Plessis 91410 CORBREUSE		999	2016	24 401		647			
M WOZNIAK Patrice 5 rue du Plessis 91410 CORBREUSE		999	2015	8 917		226			
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
41 RUE CHARLES DE GAULLE 78730 SAINT ARNOULT EN YNES 24 RUE DE MARLY 91410 CORBREUSE									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
QUADRATUS informatique									



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice
du 01/02/2015
au 30/09/2016

Désignation de l'entreprise SAS ADB
Adresse 24 rue de la Fontaine 78730 ST ARNOULT EN YVELINES

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire LEAUTEY Gérard Président		A ST ARNOULT EN YVELINES le 11/01/2017	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Signature

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS ADB Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 24 rue de la Fontaine 78730 ST ARNOULT EN YVELINES Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 51798404300011 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	N-1
				<u>30092016</u>	<u>30092015</u>
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11 078	3 804
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	56 117	59 367
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	20 823	15 011
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	88 757	2 065
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	1 500	900
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC	3 556	2 650
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	7 350	2 300
	TOTAL (II)	BJ	BK	189 181	86 096
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	10 008	9 300
	En cours de production de biens	BN	BO	94 161	58 188
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	21 625	290
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	41 720	59 074
	Autres créances (3)	BZ	CA	39 972	28 704
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	135 020	20
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	64 273	158 551
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 238	5 497
	TOTAL (III)	CJ	CK	41 720	319 625
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	734 859	405 721

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 10 906 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des Nécessités financières, cette rubrique est donnée dans la notice n° 2023
Dossier N° R50120 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS ADB

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20...000.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	127 335	88 878
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	43 312	38 457
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	192 647	149 335
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	135 364	62 819
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	188	166
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	257 206	119 784
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	78 263	38 163
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 028	35 083
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	163	370
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	542 212	256 385
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	734 859	405 721
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	431 516	203 633
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 073	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ADB Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	1 055 998	FH		FI	1 055 998	848 296	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 055 998	FK		FL	1 055 998	848 296	
	Production stockée*					FM	35 973	(38 756)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		1 125	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	648	2 783	
	Autres produits (1) (11)					FQ	472	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 093 091	813 450	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	264 922	215 148	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(708)	(800)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	464 310	355 444	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 934	9 552	
	Salaires et traitements*					FY	146 221	107 819	
	Charges sociales (10)					FZ	96 145	73 398	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	20 815	10 780	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	41 720	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	375	6	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 041 734	771 347	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	51 357	42 103		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	51		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	753	219	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	804	219	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 663	2 370	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	2 663	2 370	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 859)	(2 152)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	49 498	39 951		

Désignation de l'entreprise : SAS ADB

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	700		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 750	14 690	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 450	14 690	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	710	115	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	281	11 643	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	991	11 758	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 459	2 932	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	9 645	4 426	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 098 345	828 359	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 055 033	789 902	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	43 312	38 457	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	648	2 783	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	4 731	19 671	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 1 076 obligatoires A9 3 655					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CESSION ELEMENTS D ACTIFS				3 750	
SQUADRA 2013 NON PRELEVES				700	
PLVT CB NON AUTORISE		648			
AMENDES		62			
VNC IMMO. CEDEE		281			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Dossier légal : tous les documents relatifs à cette entreprise sont déposés dans la notice n° 2022
Dossier N° R30120 en Euros.

ACEVEX

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS ADB										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	6 500	KE		KF	9 450			
CORP	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	65 000	KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	21 964	KT		KU	11 235			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	866	KZ		LA	92 040			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5 429	LC		LD	4 900			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	93 259	LO		LP	108 175			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	3 550	8V		8W	1 506				
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	7 300	IU		IV	50				
TOTAL IV				LQ	10 850	LR		LS	1 556				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	110 608	ØH		ØJ	119 181			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	15 950	IX	15 950			
CORP	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	65 000	MC	65 000			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	33 199	ML	33 199			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP	185	MQ	92 721	MR	92 721		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	3 880	MT	6 449	MU	6 449		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF					
TOTAL III		IY		NG	4 065	NH	197 369	NI	197 369				
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	5 056	ØZ	5 056			
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	7 350	2G	7 350			
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	12 406	2H	12 406			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	4 065	ØL	225 725	ØM	225 725			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADB

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 696	PF	2 175	PG		PH	4 872
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	5 633	PN	3 250	PO		PQ	8 883
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 953	QA	5 423	QB		QC	12 376
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	365	QI	8 469	QJ	185	QK	8 649
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 865	QM	1 498	QN	3 599	QO	1 764
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	16 816	QV	18 639	QW	3 784	QX	31 672
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	19 513	ØP	20 815	ØQ	3 784	ØR	36 544

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM							NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net à la fin de l'exercice	
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADB

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ADB										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	3 556	UM	3 556	UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	7 350	UV	7 350	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	99 794	99 794							
	Autres créances clients			UX	119 306	119 306							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	7 323	7 323							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	958	958							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 362	1 362							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	24 898	24 898							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	5 430	5 430							
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	3 238	3 238							
TOTAUX				VT	273 216	VU	273 216	VV					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 120	3 120								
	à plus de 1 an à l'origine		VH	132 244	21 548		89 912		20 784				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	155	155								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	78 263	78 263								
Personnel et comptes rattachés			8C	8 753	8 753								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	37 645	37 645								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	20 893	20 893								
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 737	3 737								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	33	33								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	163	163								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX				VY	285 006	VZ	174 310	89 912		20 784			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	85 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	15 390	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS ADB						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 6	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA 43 312		
			de son conjoint				WB		
			moins part déductible *				WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	5 557	XE 5 567	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	10		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 62	
	Amendes et pénalités		WJ	62	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7 10 560	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I		WR 59 500	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A					XB	
Mesures d'incitation à l'investissement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							I6	
	Majoration d'amortissement *							WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XA	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	ZY	
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XD	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC	XF			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	104	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	915	XG 6 853	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 6 853	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	52 647	XJ	
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	52 647	XO	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS ADB

30/09/2016

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADB

Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ADB										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	88 878	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	38 457		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	127 335		Report à nouveau	ZG	127 335				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	127 335			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		)	YQ	28 073	14 262				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	188 474	108 546				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		)	XQ	18 413	17 357				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	101 158	100 472				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	18 387	13 451				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	3 750	2 000				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	134 128	113 618				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	464 310	355 444				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 440	1 907				
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		)	9Z	5 494	7 645				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 934	9 552				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	141 399	111 496				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	78 548	69 807				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *				OB	69 255					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):				YP	4	2				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0											
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS ADB

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	DIAC - TRAFIC AS-	185	185		
	2	APPLE IPAD AIR 12	927	647		281
	3	DELL OPTIPLEX 902	850	850		
	4	ICGL MACBOOK	2 102	2 102		
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	3 750	3 750	3 750				
	2		(281)	(281)				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)			3 469				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪								
				(A)	(B)	(C)		
					(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ADB

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADB

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
	N-1		
	N-2		
Moins-values nettes à long terme	N-3		
subies au	N-4		
cours des	N-5		
dix exercices	N-6		
antérieurs	N-7		
(montants	N-8		
restant à	N-9		
déduire à la	N-10		
clôture du			
dernier			
exercice)			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme	N-3					
subies au	N-4					
cours des	N-5					
dix exercices	N-6					
antérieurs	N-7					
(montants	N-8					
restant à	N-9					
déduire à la	N-10					
clôture du						
dernier						
exercice)						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ADB				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ADB		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102015		et clos le : 30092016	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	1 055 998	
Production stockée	OD	35 973	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	17	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	1 091 988	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stock (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	264 922	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	(708)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	435 422	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	699 640	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	392 348
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	392 348	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 055 998	
Période de référence	GY	01/10/2015	GZ 30/09/2016
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 6

N° SIRET 5 1 7 9 8 4 0 4 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ADB

ADRESSE (voie) 24 rue de la Fontaine

CODE POSTAL 78730 VILLE ST ARNOULT EN YVELINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 0 0 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LEAUTEY Prénom(s) Gérard

Nom marital % de détention 50.05 Nb de parts ou actions 1 001

Naissance : Date 241067 N° Département 91 Commune PALAISEAU Pays FRANCE

Adresse : N° 26 Voie rue de La Fontaine

Code postal 78730 Commune ST ARNOULT EN YVELINES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique WOZNIAK Prénom(s) Patrice

Nom marital % de détention 49.95 Nb de parts ou actions 999

Naissance : Date 100366 N° Département 59 Commune DOUAI Pays

Adresse : N° 5 Voie rue du Plessis

Code postal 91410 Commune CORBREUSE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 6

N° SIRET 5 1 7 9 8 4 0 4 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ADB

ADRESSE (voie) 24 rue de la Fontaine

CODE POSTAL 78730 VILLE ST ARNOULT EN YVELINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique 5710 Dénomination AGP

N° SIREN (si société établie en France) 8 0 3 8 0 9 0 2 9 % de détention 10.00

Adresse : N° 26 Voie rue de la Fontaine

Code postal 78730 Commune ST ARNOULT EN YVELINES Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			3 237.86
30/09/2016 OF CCA IDENTICAR > 09/16	11.46		
30/09/2016 OF CCA DIAC DL 096 AC	338.57		
30/09/2016 OF CCA DIAC DL 096 AC	21.44		
30/09/2016 OF CCA EBP 2016-2017	537.50		
30/09/2016 OF CCA HOMME CLE 4T16	26.00		
30/09/2016 OF CCA DIAC DZ 553 FW	158.16		
30/09/2016 OF CCA DIAC DZ 553 FW	25.12		
30/09/2016 OF CCA TF AMBRE 2016	286.75		
30/09/2016 OF CCA MAAF 2016	1 378.71		
30/09/2016 OF CCA CORBREUSE 4T16	189.74		
30/09/2016 OF CCA FRANFINANCE 4T16	222.00		
30/09/2016 OF CCA CIC MASTER	42.41		
43870000 PRODUITS A RECEVOIR			958.00
30/09/2016 OF PROV REGUL CCP 1T16	958.00		
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR			5 430.00
30/09/2016 OF PROV CICE 01-09/2016	4 515.00		
30/09/2016 OF PROV CI FAMILIE 2016	915.00		
51870000 INTERETS COUR. A RECEVOIR			39.57
30/09/2016 OF PROV INT CRED 3T16	39.57		
COMPTES DE PASSIF			
16880000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT			155.00
30/09/2016 OF PROV INCE		155.00	
51860000 INTERETS COURUS A PAYER			48.06
30/09/2016 OF PROV CIONS 09/16 C.E		48.06	
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES			33 356.99
30/09/2016 OF ENP TRCC BILAN 2016		2 100.00	
30/09/2016 OF ENP GUEILHERS HONO 09/16		600.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
30/09/2016 OF FNP VINCI 09/16 30/09/2016 OF FNP FAXY 080416-300916 30/09/2016 OF FNP INTERIM INIRACO 09/16 30/09/2016 OF FNP AMBERT S.T EN COURS		113.05 430.80 8 488.00 21 625.14	
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER			5 800.00
30/09/2016 OF PROV PRIME 30/09/2016 OF PROV AN GL 06-09/2016		5 000.00 800.00	
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER			11 123.38
01/10/2015 AN S.A.N. 01/10/2015 OF EXT PROV CCP 3T15 01/10/2015 OF EXT PROV TNS AU 30.09.15 01/10/2015 OF EXT FORF SOC S/PEI 2015 SALAR 01/10/2015 OF EXT PROV CSG S/PEI 2015 30/09/2016 OF EXT PROV SQUADRA 07 A 09 2013 30/09/2016 OF PROV TNS 2015 RADIATION 30/09/2016 OF PROV CCP 3T16 30/09/2016 OF PROV CSG + FORF SOC. PEE 2016 30/09/2016 OF PROV CHG SOCIALE 30/09/2016 OF PROV CHG S/AN	1 326.00 8 864.00 1 216.80 486.72 699.78	13 201.70 3 387.00 2 788.00 1 729.98 2 250.00 360.00	
44860000 CHARGES A PAYER			3 737.00
30/09/2016 OF PROV TVS 2015-2016 30/09/2016 OF CHARGES A PAYER		10.00 3 727.00	
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER			162.83
30/09/2016 OF PROV ASS VOLVO AU 30/09/16		162.83	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION			62.00
29/01/2016 CI CEM LA REMARDE 241215	17.00		
30/06/2016 CI 06.06-CEM LA REMARDE	45.00		
67180000 Charges exceptionnelles			648.00
22/02/2016 CI AGENCE VOYAGE CB NON AUTORISE	648.00		
67520000 VAL.COMPTA.IMMOB.CORP.CED			280.77
30/09/2016 OF Cession / Rebut au 30/09/2016	280.77		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77180000 Produits exceptionnels			699.78
30/09/2016 OF EXT PROV SQUADRA 07 A 09 2013		699.78	
77520000 CESSIONS ELEMENTS ACTIFS			3 750.00
25/01/2016 VT REPRISE TRAFIC AS434JP		3 750.00	

Date 23/01/2017	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client R50120 SAS ADB 24 rue de la Fontaine 78730 ST ARNOULT EN YVELINES	Référence	Page 1
Collaborateur AFST ROCH ROCH		Exercice 01/10/2015 30/09/2016	

[illegible]

A D B

**Société par Actions Simplifiées
au capital de 20.000,00 euros
Siège social : 24, rue de la fontaine
78730 - ST ARNOULT EN YVELINES
VERSAILLES B 517 984 043**

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

RAPPORT DE GESTION de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 mars 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Nous clôturons notre exercice social avec un chiffre d'affaires hors taxes de 1 055 998 € pour un bénéfice net de 43 312 €. Ces chiffres étaient de 848 296 € et de 38 457 € sur l'exercice précédent.

L'ensemble de ces chiffres correspondent aux objectifs que nous nous étions fixés.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2016 sont les suivants :

Nous espérons réaliser des chiffres proches de ceux obtenus sur cet exercice.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 septembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les précédents exercices.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 055 998 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 146 221 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 96 145 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 041 734 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 51 357 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de – 1 859 euros des produits et frais financiers, il s'établit à 49 498 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 3 459 €,
- de l'impôt sur les sociétés de 9 645 €,

L'exercice clos le 30 septembre 2016 se traduit par un bénéfice de 43 312 €.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 43 312 €

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	43 311.67 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	127 335.20 €
Le solde	170 646.87 €

En totalité au compte de report à nouveau qui présenterait ainsi un solde de 170 646.87 €.

Conformément à la loi, nous constatons qu'il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-86 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.